

COMMUNIQUÉ

Les actuaires du Canada se réjouissent du travail remarquable accompli par l'Alberta/British Columbia Joint Expert Panel on Pensions

Ottawa, le 8 décembre 2008 – L'Alberta/British Columbia Joint Expert Panel on Pensions a formulé des recommandations très créatives, affirme Michael Hale, président de l'Institut canadien des actuaires. « Les actuaires canadiens examinent plus attentivement le travail effectué par le groupe d'experts, mais, à première vue, plusieurs recommandations de l'Institut semblent avoir fait leur chemin auprès des deux gouvernements, tandis que d'autres, formulées par le groupe, témoignent d'un examen sérieux des problèmes auxquels fait face le système de pensions. »

Les recommandations relatives à l'harmonisation des réglementations sur les pensions entre les deux provinces sont très importantes et le groupe d'experts semble faire un pas de plus en demandant aux deux gouvernements de s'orienter vers une harmonisation nationale de la réglementation des normes applicables aux régimes de retraite, la création d'un conseil national des ministres responsables des pensions et même la mise sur pied d'un organisme de réglementation national sur les régimes de retraite.

« Nous avons été particulièrement heureux de voir la recommandation voulant que les gouvernements se dotent d'une politique d'intérêt public afin de favoriser les régimes de retraite professionnels en complément des régimes gouvernementaux et des épargnes personnelles. De plus, le groupe d'experts a formulé d'intéressantes recommandations en vue de contribuer à clarifier la propriété des excédents, de permettre aux promoteurs de régime de créer des fonds de sécurité de retraite, de continuer à autoriser les lettres de crédit irrévocables pour couvrir les déficits de solvabilité et de presser les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique à encourager le gouvernement fédéral à revoir les règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux régimes de retraite, en permettant notamment aux promoteurs de verser dans leur régime des fonds pouvant atteindre 125 % du passif », affirme M. Hale.

L'ensemble de ces recommandations contribuerait au rétablissement d'un système de pensions défaillant et place l'Alberta et la Colombie-Britannique à l'avant-garde de la réforme des pensions au Canada.

« Dans la poursuite de notre examen de ce rapport, nous espérons trouver d'autres idées créatives qui concourront à résoudre les questions épineuses qui affectent les régimes de retraite à prestations déterminées depuis plusieurs années », ajoute M. Hale.

–30–

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. L'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.

Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées des mathématiques de la finance, des statistiques et de la théorie du risque pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation gouvernementaux, les sociétés d'assurances (assurance-vie et assurances IARD), les programmes sociaux et les particuliers.

actuaires.ca

Pour obtenir des renseignements supplémentaires : Josée Racette, 613-236-8196, poste 107